Règlement Bike and Run des Ozières Dimanche 22 JANVIER 2023

1/ ÉPREUVE

Épreuve conviviale et accessible à tous, le Bike and Run est organisé sous l'égide de la FFTri. La course se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul vélo tout terrain (VTT uniquement pour respecter l'équité entre les participants, gravel interdit). Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale.

2/ MODALITÉS DE LA COURSE

Le port du casque est obligatoire pour les 2 coéquipiers tout au long de la course.

Tout au long du parcours, les équipiers ont l'obligation de rester ensemble (les permutations sont libres). Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours.

En cas de non-respect de cette modalité, une équipe peut être arrêtée par les contrôleurs de la course. Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes, le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

3/ DÉPARTS ET ARRIVÉES

Le départ et l'arrivée des courses auront lieu sur le site des Ozières, 03400 YZEURE.

4/ PARTICIPATION

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non. Inscription par équipe de deux, mixte ou non.

- Course « jeunes » 8-11 ans (3kms) : né de 2012 à 2015 (poussin-pupille)
- Course XS (10kms): né en 2011 et avant (à partir de benjamin)
- Course S (16kms): né en 2007 et avant (à partir de cadet)

5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION ET TARIFS

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et selon la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, chaque participant doit respecter les conditions suivantes :

Ces épreuves sont ouvertes, aux licenciés FFTRI 2023 et aux non licenciés FFTRI munis d'un Pass Journée Compétition + certificat médical de moins d'un an à la date d'inscription et comportant la mention « Apte à la pratique en compétition du Sport » ou « Apte à la pratique en compétition du triathlon » ou « Apte à la pratique en compétition du Bike and Run »).

Les inscriptions s'effectuent du 15 décembre 2022 au jeudi 19 janvier 2023 dans la limite des places disponibles via le site internet http://www.trimay.fr.

Les tarifs d'inscription sont :

- Bike and Run 8-11 ans : 8 € par équipe

- Bike and Run XS : 14 € par équipe

- Bike and Run S: 20 € par équipe

A ces coûts, il faut rajouter les frais de commission d'inscription en ligne

Le pass-compétition pour chaque non-licencié FFTRI est de : 2 €

6/ DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le jour de la course à l'accueil situé Salle des Ozières, Chemin des Ozières, 03400 Yzeure sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence et des éventuelles pièces manquantes du dossier le dimanche 22 janvier 2023 dès 09h00.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant la course. Il doit être donc toujours positionné audessus de tout vêtement et ne peut être fixé sur le sac ou une jambe. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour avoir accès aux aires de ravitaillement en fin de course.

7/ PARCOURS

Un descriptif détaillé du parcours est mis en ligne. Il comprend les informations pratiques.

Le Bike&Run est une course empruntant des voies goudronnées fermées à la circulation et des sentiers tout terrain. L'épreuve se déroule à allure libre et est

chronométrée. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves prévues au programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

8/ SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Un poste de secours est implanté sur le site de la course. Ce poste est en liaison téléphonique avec l'organisateur. Une équipe médicale de régulation est présente durant toute la durée de l'épreuve.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les secouristes officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

9/ ASSURANCE

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels.

10/ ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation au Bike & Run du TRIMAY entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisateur.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

11/ RÉCOMPENSES

Seront récompensées les premières équipes masculines, féminines et mixtes par catégories suivantes, à savoir :

- Course 8-11 ans : poussins et pupilles
- Course XS: benjamin, minime, cadet, junior, senior et master
- Course S: cadet, junior, senior et master

La remise des récompenses aura lieu sur le site d'arrivée.

12/ RÉSULTATS

Les résultats complets seront affichés le dimanche au fur et à mesure de leur édition.

Classements disponible sur le site trimay.fr

13/ DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.